



☎ : 04.92.81.05.48

📠 : 04.92.81.39.95

✉ : mairie.enchastrayes@orange.fr

SIRET 210.400.735.000.10

Appartement situé au-dessus des garages communaux d'Enchastrayes village

L'appartement communal situé au-dessus des garages communaux d'Enchastrayes est disponible à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Si vous êtes intéressé, un dossier doit être constitué.

Il se compose de :

- Un courrier de candidature pour le logement sur lequel figure vos coordonnées téléphoniques et courriel.
- Votre deux derniers avis d'imposition
- Vos 3 dernières fiches de paie
- En fonction de vos revenus, une caution solidaire pourra vous être demandée. (engagement de caution + copie pièce identité de la caution + 3 derniers avis imposition)
- Copie de votre pièce d'identité recto verso
- Une attestation d'assurance locative à la date d'entrée dans les lieux
- Chèque de dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer soit 300€ (qui vous sera restitué dans un délai de 2 mois maximum après votre départ.)

Le montant du loyer est fixé à **300€** par mois payable entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois. Il est révisable chaque année suivant l'indice INSEE de révision des loyers.

Les fluides sont à votre charge, ainsi que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Démarche à faire auprès d'un fournisseur d'énergie pour l'électricité, de la commune pour l'eau et l'assainissement, de France Telecom pour le téléphone.

Le préavis de départ est fixé à **1 mois**.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Laëtitia Vincent
Mairie d'Enchastrayes
mairie.enchastrayes@orange.fr
04 92 81 05 48